



Surveillance du marché

JACOP 2024 Final

Rapport de projet

Sommaire

Liste des abréviations	3
------------------------	---

Partie A – Note de synthèse

Objectif et champ d'application de l'initiative JACOP 2024	6
Présentation de l'initiative JACOP 2024	8
Objectifs et champ d'application	8
ASM participantes	11
Coordination des activités spécifiques à un produit	12
Résultats des tests de produits, évaluation des risques et mesures de suivi	20
Résultats transversaux	20
Aperçu du suivi de l'application de la législation	23
Ventilation des résultats	24
Conclusions générales et recommandations	31
Conclusions	31
Recommandations	32

Partie B – Annexes

Annexe 1 – Résultats totaux	35
Annexe 2 – Répartition entre les produits achetés en ligne ou dans des magasins physiques	36
Annexe 3 – Participation des ASM	37
Annexe 4 – Lien vers les rapports d'activité finaux	44

Liste des abréviations

AdCo	Groupe de coopération administrative
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
AGES	Agence autrichienne pour la santé et la sécurité alimentaire
CE	Conformité Européenne
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage
RPC	Règlement sur les produits de construction
CSE	Équipements de sécurité pour enfants
DG GROW	Direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME
DIRH	Inspection d'État de la République de Croatie
DoC	Déclaration de conformité
CE	Commission européenne
IEE	Indice d'efficacité énergétique
AELE	Association européenne de libre-échange
EISMEA	Agence exécutive pour le Conseil européen de l'innovation et les PME
CEM	Compatibilité électromagnétique
EN	Norme européenne
UE	Union européenne
FR	Franc-bord (mesure marine)
GM	Hauteur métacentrique (paramètre de stabilité)
RSGP	Règlement relatif à la sécurité générale des produits
AH	Acide hyaluronique (contexte ASP 2)
HPRA	Autorité de régulation des produits de santé (Irlande)

ICSMS	Système d'information et de communication pour la surveillance des marchés
IDU	Instructions d'utilisation
OMI	Organisation maritime internationale
LED	Diode électroluminescente
GPL	Gaz de pétrole liquéfié
Code LSA	Code des engins de sauvetage
DBT	Directive basse tension
MDD	Directive relative aux dispositifs médicaux
MDR	Règlement relatif aux dispositifs médicaux
DEM	Directive relative aux équipements marins
ASM	Autorité de surveillance du marché
IPFNA	Instrument de pesage à fonctionnement non automatique
DIPFNA	Directive relative aux instruments de pesage à fonctionnement non automatique
ASP	Activité spécifique à un produit
R129	Règlement 129 de la CEE-ONU
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
TPED	Directive relative aux équipements sous pression transportables



Partie A

Note de synthèse

Objectif et champ d'application de l'initiative JACOP 2024

Chaque jour, des millions de produits sont vendus en Europe, qu'il s'agisse de jouets, d'appareils ménagers, de dispositifs médicaux ou d'équipements industriels. L'initiative JACOP 2024 est un effort européen conjoint visant à garantir que ces produits sont sûrs, correctement étiquetés et conformes aux règles de l'UE avant qu'ils n'atteignent les consommateurs. Le règlement (UE) 2019/1020 définit le cadre de l'UE pour la surveillance du marché des produits non alimentaires, contribuant à garantir que seuls des produits sûrs et conformes sont commercialisés sur le marché de l'UE. Il renforce les outils d'application de la législation, soutient les actions dans le domaine des ventes en ligne, et encourage la coopération entre les autorités de surveillance du marché (ASM), les douanes et d'autres organismes compétents.

Dans ce contexte, les actions conjointes sur la conformité des produits (JACOP) soutiennent la mise en œuvre efficace et cohérente des règles de l'UE relatives aux produits en permettant aux autorités nationales de collaborer à des tests conjoints de produits, à des évaluations conjointes des risques et à un suivi coordonné de l'application de la législation. L'initiative JACOP 2024 a été contractée par l'EISMEA au nom de la **Direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME** (DG GROW). Les activités ont été menées par les ASM participantes, qui se sont mises d'accord sur les priorités, ont validé les méthodes de test et d'échantillonnage, et ont assuré le suivi des constatations de non-conformité conformément aux procédures nationales.

L'initiative JACOP 2024 couvrait 16 activités spécifiques à un produit (ASP) dans neuf secteurs, mises en œuvre sur trois cycles de projet.¹ Chaque ASP a suivi une méthodologie commune, adaptée à la catégorie de produits. Dans les 16 ASP, les ASM participantes ont collecté 427 produits conformément aux méthodes d'échantillonnage convenues pour chaque catégorie de produits. Sur ce total, 407 échantillons ont été testés. Les autres échantillons n'ont pas été testés car ils ne relevaient pas du champ d'application, faisaient double emploi ou ne contenaient pas la documentation requise.

Toutes les ASP se sont appuyées sur des tests réalisés dans des laboratoires accrédités (ou, dans un cas, dans un centre de recherche spécialisé) à l'aide de plans de test convenus d'un commun accord. Parallèlement, les ASM ont vérifié la présence et l'exactitude des obligations d'information sur les produits, y compris les avertissements, les marquages et les instructions. Lorsque des non-conformités ont été constatées, les ASM ont procédé à des évaluations des risques conformément aux approches applicables et ont examiné conjointement les cas complexes lors des réunions de laboratoire de l'ASP afin de favoriser la cohérence de l'évaluation et du suivi de l'application de la législation.

Toutes les ASP confondues, 407 produits ont été évalués, dont 139 répondaient aux exigences et 268 n'y répondaient pas, soit un taux de conformité global de 34,2 % (et de 65,8 % de non-conformité).

1) Une ASP initialement prévue, l'ASP 3, a été annulée et n'est donc pas incluse dans les résultats de 2024.

Les résultats montrent des niveaux de non-conformité variables selon les catégories de produits, reflétant les différences dans les risques liés aux produits, la législation applicable et les types de contrôles effectués (performances techniques et obligations d'information). Seuls 51 % des produits échantillonnés répondaient aux exigences formelles (par exemple, avertissements, marquages, instructions), et 46 % répondaient à toutes les normes techniques de sécurité et de performance. Les niveaux de conformité variaient également de manière significative en fonction du canal de vente. Les mesures correctives prises par les ASM visent principalement à remédier à ces facteurs de non-conformité et, le cas échéant, à retirer du marché les produits qui présentent des risques pour la santé et la sécurité des consommateurs. Certaines actions de suivi de l'application de la législation étaient encore en cours au moment de la publication, car les procédures nationales peuvent nécessiter un délai supplémentaire pour obtenir la coopération de l'opérateur, collecter d'autres éléments ou réaliser des tests complémentaires.

Il convient de noter que les résultats ne constituent pas une image statistiquement représentative du marché unique européen, étant donné que l'échantillonnage a été réalisé sur la base d'une présélection par chacune des ASM, en fonction des particularités de chaque marché. Bien que les approches puissent varier légèrement, les ASM adoptent généralement une méthode d'échantillonnage basée sur le risque. Le nombre total d'échantillons a finalement été ajusté pour tenir compte de la capacité de chaque ASM et de la disponibilité des produits sur leur marché.

Sur la base des résultats et des discussions qui ont eu lieu tout au long du projet, les ASM ont également élaboré des recommandations à l'intention des consommateurs et des opérateurs économiques. Les résultats détaillés et les recommandations sont présentés dans les rapports d'activité de l'ASP et les supports de communication correspondants.

Présentation de l'initiative JACOP 2024

Objectifs et champ d'application

L'initiative JACOP vise à organiser des actions conjointes portant sur la conformité des produits dans les pays de l'UE et de l'AELE, en encourageant la collaboration entre les autorités de surveillance du marché (ASM). Le projet se concentre sur les tests de conformité dans 16 catégories de produits différentes, en suivant une approche basée sur les risques. Les activités spécifiques à un produit

consistent à tester différents types de produits en vue d'évaluer leur conformité aux critères de test communément admis, puis de prendre les mesures qui s'imposent. Les participants testent des produits sélectionnés conjointement, échantillonnés sur leurs marchés nationaux, dans des laboratoires accrédités au sein de l'UE/AELE, en suivant des critères de test communément admis.

Les principaux objectifs sont les suivants:

1. Renforcer la conformité des produits au sein du marché unique

Assurer une surveillance efficace du marché dans les pays participants pour les produits vendus à la fois en ligne et hors ligne, conformément à la législation d'harmonisation de l'UE.

2. Améliorer la coopération entre les autorités de surveillance du marché (ASM)

Promouvoir des approches coordonnées et harmonisées par le biais de tests conjoints de produits, de méthodologies partagées et de méthodes de travail de plus en plus harmonisées entre les États membres.

3. Évaluer et gérer les risques liés aux produits

Évaluer les risques identifiés lors des tests de produits et veiller à ce qu'ils soient communiqués par l'intermédiaire du système d'information et de communication pour la surveillance des marchés (ICSMS).

4. Veiller à ce que les opérateurs économiques respectent les règles de l'UE

Exiger des fabricants et autres opérateurs économiques qu'ils prennent des mesures correctives appropriées et proportionnées au titre du règlement (UE) 2019/1020 lorsque des produits sont jugés non conformes.

5. Soutenir l'application de la législation lorsque les opérateurs n'agissent pas

Soutenir les autorités nationales dans l'application proportionnée des mesures lorsque les opérateurs économiques ne remplissent pas leurs obligations en matière de correction.

6. Faciliter le partage des connaissances et l'engagement des parties prenantes

Soutenir les discussions, l'échange d'expertise et la sensibilisation des parties prenantes externes afin de renforcer le fonctionnement et la sécurité du marché unique.

La sélection du type de produits à tester s'est faite sur la base d'un exercice de définition des priorités mené par la DG GROW en étroite collaboration avec les groupes AdCo.

Figure 1: Aperçu des activités spécifiques à un produit



ASP 1
Implants dentaires



ASP 2
Produits de comblement
dermique à base d'acide
hyaluronique



ASP 4
Jouets (jouets d'escalade
d'intérieur, balançoires et
tours d'activités)



ASP 5
Petits récipients
(cylindres) contenant du
gaz (bouteilles de gaz)



ASP 6
Récipients (bouteilles
rechargeables) à usage
domestique



ASP 7
Détonateurs
et boosters



ASP 8
Réfrigérateurs



ASP 9
Chaudières à combustible
solide



ASP 10
Climatisation



ASP 11
Appareils de réfrigération
disposant d'une fonction
de vente directe



ASP 12
Moteurs électriques



ASP 13
Canots de sauvetage



ASP 14
Équipements de sécurité
pour enfants



ASP 15
Instruments de pesage
à fonctionnement non
automatique (IPFNA)
vendus en ligne

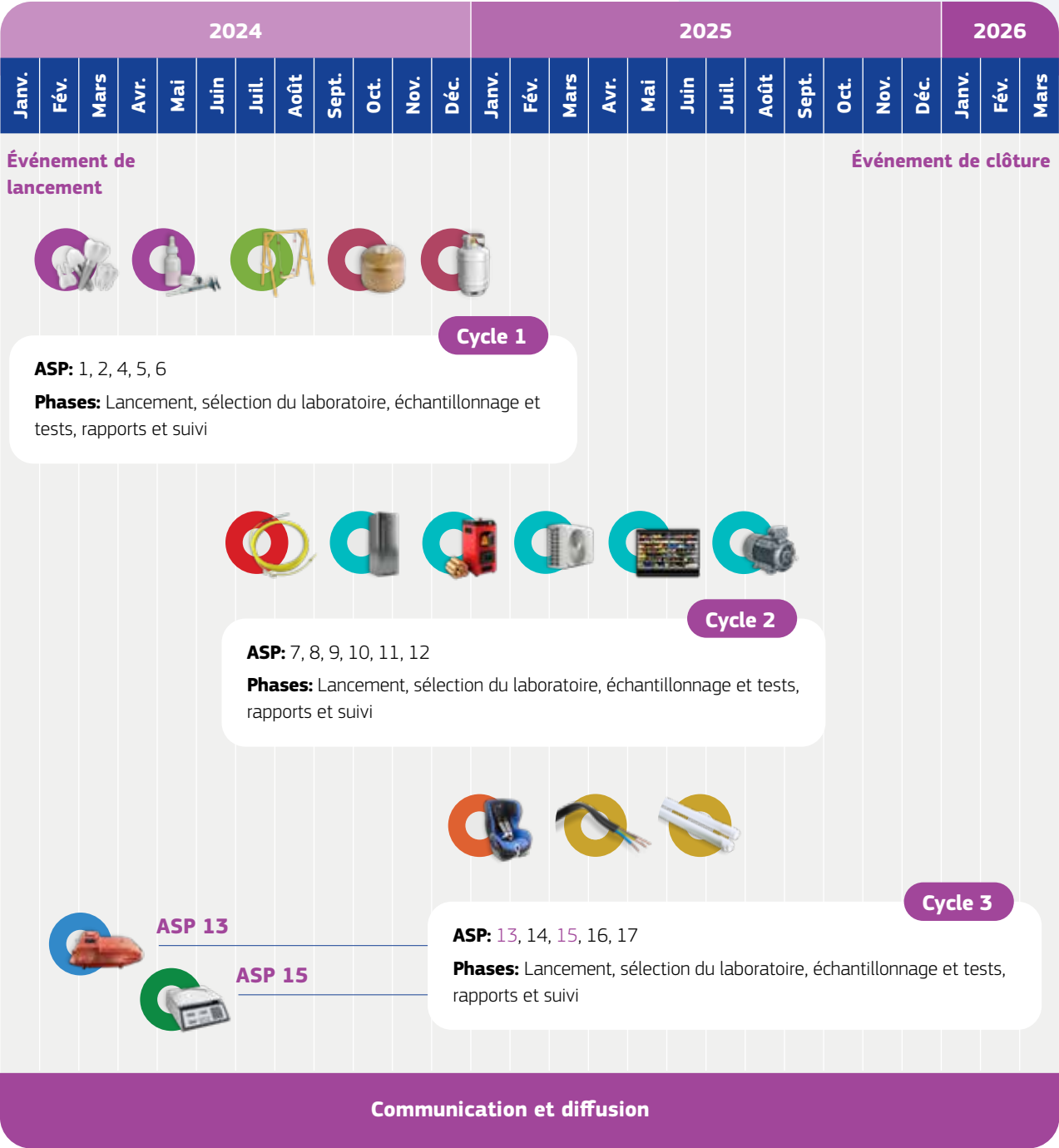


ASP 16
Câbles d'installation



ASP 17
Tubes de remplacement
LED

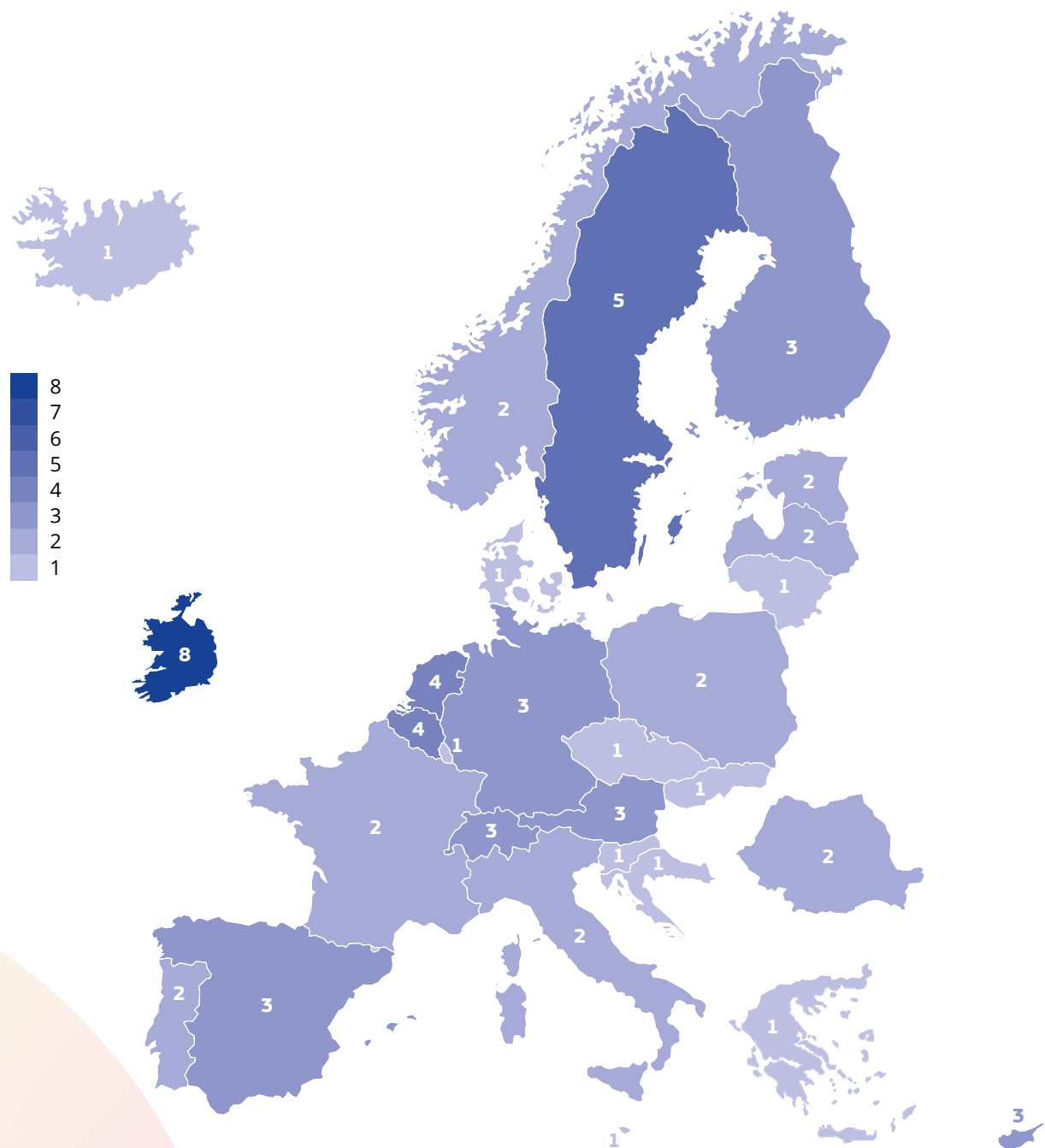
Figure 2: Aperçu du calendrier de JACOP 2024



ASM participantes

Au total, 65 autorités de 28 États membres de l'UE/pays de l'AELE ont participé au projet JACOP 2024. Une vue d'ensemble des autorités participantes par activité est disponible à l'**Annexe 3**.

Figure 3: Nombre d'ASM participantes par pays



Coordination des activités spécifiques à un produit

Chaque activité a suivi la même approche: les autorités participantes se sont mises d'accord sur les éléments à tester et sur la manière d'échantillonner les produits. Des échantillons ont ensuite été collectés sur les marchés nationaux (y compris les ventes en ligne) et testés par un laboratoire accrédité à l'aide d'un plan de test

commun. En cas de non-conformité, les autorités ont évalué le niveau de risque et décidé des mesures de suivi conformément aux procédures nationales. Les principaux résultats ont été partagés pour soutenir la coopération entre les autorités (via le système ICSMS et, pour les risques graves, le Safety Gate) et résumés dans un rapport d'activité public.

Tableau 1: Approche du test des produits par produit

Aperçu de l'ASP		
ASP 1 Implants dentaires	Champ d'application	Le composant de fixation de l'implant dentaire marqué CE conformément au règlement (UE) 2017/745 relatif aux dispositifs médicaux et les dispositifs marqués CE conformément à la directive 93/42/CEE (MDD) et qui continuent d'être mis sur le marché de l'UE conformément aux dispositions transitoires du règlement (UE) 2023/607.
	Critères de test	Tous les produits échantillonnés ont été testés par rapport à certains critères mentionnés dans les exigences de l'Annexe I du MDR, y compris: • les propriétés chimiques; • les avertissements, marquages et instructions; • la stérilité; • la présence d'endotoxines.
	Échantillonnage	Au total, sept produits ont été échantillonnés par quatre ASM.
ASP 2 Produits injectables d'acide hyaluronique	Champ d'application	L'activité portait sur les produits de comblement dermique à base d'acide hyaluronique marqués CE conformément à la directive 93/42/CEE (MDD) et qui continuent d'être mis sur le marché de l'UE conformément aux dispositions transitoires du règlement (UE) 2017/745 tel que modifié par le règlement (UE) 2023/607.
	Critères de test	Tous les produits échantillonnés ont été testés par rapport à certains critères mentionnés dans les exigences de l'Annexe 1 du MDR, y compris: • la stérilité et les endotoxines; • les produits chimiques nocifs; • la cytotoxicité; • les avertissements, marquages et instructions.
	Échantillonnage	Au total, 17 produits ont été échantillonnés par 10 ASM.

Aperçu de l'ASP

ASP 4 Jouets	Champ d'application	L'activité s'est concentrée sur les jouets d'activité à usage domestique, y compris les balançoires pour enfants de plus et de moins de 36 mois (d'intérieur et d'extérieur) et les tours d'activité.
	Critères de test	Tous les produits échantillonnés ont été testés par rapport à une sélection de normes de sécurité des jouets de l'UE sur des critères tels que: • la stabilité de l'équipement; • le risque de coincement des membres d'un enfant; • les avertissements, marquages et instructions de montage et d'installation; • la présence de bords tranchants et de coins; • la facilité de montage.
	Échantillonnage	Au total, 89 échantillons ont été collectés par 14 ASM.
ASP 5 Petits récipients contenant du gaz essentiellement vendus en ligne	Champ d'application	Cette activité s'est concentrée sur les bouteilles de gaz métalliques non rechargeables pour GPL (UN n° 2037) (bouteilles de gaz) incluses dans la directive 2010/35/UE relative aux équipements sous pression transportables (TPED).
	Critères de test	Les échantillons ont été testés sur le plan de la conception et de la construction, de la résistance à la pression et de l'étanchéité au gaz, y compris des contrôles spécifiques pour les bouteilles perforables et les bouteilles à valve, conformément à l'ADR 6.2.6 et à la norme EN 417:2012.
	Échantillonnage	Au total, 44 échantillons ont été collectés par neuf ASM.
ASP 6 Récipients à usage domestique	Champ d'application	Cette activité s'est concentrée sur les récipients (bouteilles rechargeables) à usage domestique, en particulier sur les récipients en acier soudé contenant du GPL et les récipients en matériau composite contenant du GPL.
	Critères de test	Les bouteilles de GPL ont été testées par rapport aux normes de sécurité de l'UE pour les bouteilles de GPL sur des critères tels que: • le risque de fuites; • le filetage des bouteilles; • les valves; • la résistance; • l'état externe et interne des bouteilles.
	Échantillonnage	Au total, 23 échantillons ont été collectés par cinq ASM.

Aperçu de l'ASP

ASP 7 Explosifs à usage civil	Champ d'application	L'activité s'est concentrée sur les détonateurs, les boosters et les cartouches explosives mis sur le marché de l'UE/AELE, couverts par la directive 2014/28/UE relative à la mise sur le marché et à la surveillance des explosifs à usage civil, ainsi que par les exigences d'identification et de traçabilité de la directive 2008/43/CE.
	Critères de test	Les tests ont été réalisés conformément aux normes harmonisées applicables: • Série de normes EN 13763 – Détonateurs et relais; • Série de normes EN 13631 – Explosifs de grande puissance (cartouches explosives et boosters).
	Échantillonnage	Au total, 27 échantillons ont été collectés par sept ASM.
ASP 8 Réfrigérateurs	Champ d'application	Cette activité portait sur les réfrigérateurs à deux portes en ce qui concerne les exigences en matière d'écoconception et d'étiquetage énergétique.
	Critères de test	Tous les échantillons ont été testés conformément aux règlements 2019/2019 et 2019/2016 de la Commission relatifs à l'écoconception et à l'étiquetage énergétique des appareils de réfrigération ménagers, selon des critères tels que: • la consommation d'énergie; • le volume de stockage; • la conformité aux réglementations en matière d'écoconception; • les émissions sonores.
	Échantillonnage	Au total, 24 échantillons ont été collectés par cinq ASM.
ASP 9 Chaudières à combustible solide	Champ d'application	Cette activité portait sur les chaudières à combustible solide d'une puissance nominale inférieure ou égale à 500 kW, y compris: • les produits combinés intégrés constitués d'une chaudière à combustible solide; • les dispositifs de chauffage d'appoint, les régulateurs de température; • les dispositifs solaires.
	Critères de test	Tous les produits échantillonnés ont été testés par rapport à une sélection de clauses du règlement 2015/1189 relatif aux exigences d'éco-conception applicables aux chaudières à combustible solide.
	Échantillonnage	Au total, 10 échantillons ont été collectés par trois ASM.

Aperçu de l'ASP

ASP 10 Climatisation	Champ d'application	Cette activité s'est concentrée sur les climatiseurs, en particulier les petits systèmes de climatisation domestiques d'une puissance frigorifique nominale ≤ 12 kW.
	Critères de test	Tous les échantillons ont été testés par rapport à une sélection de clauses de la norme EN 14511 (climatiseurs à simple et double conduit) et de la norme EN 14825 (refroidissement de l'air par split) pour des critères tels que: • l'étiquette énergétique sur le produit et dans les documents techniques; • l'exactitude de la fiche produit; • la vérification des documents.
	Échantillonnage	Au total, 14 climatiseurs ont été collectés par cinq ASM.
ASP 11 Appareils de réfrigération disposant d'une fonction de vente directe	Champ d'application	Cette activité sur les appareils de réfrigération avec fonction de vente directe portait sur: • les armoires réfrigérées d'exposition; • les appareils de réfrigération de boissons à usage commercial; • les congélateurs pour crèmes glacées.
	Critères de test	Tous les échantillons ont été testés conformément aux normes pertinentes et aux règlements 2019/2018 et 2019/2024 de l'UE pour des critères tels que: • le volume; • la consommation annuelle d'énergie; • la vérification des documents; • la classe d'efficacité énergétique.
	Échantillonnage	Au total, 12 échantillons ont été collectés par trois ASM.

Aperçu de l'ASP

ASP 12 Moteurs électriques	Champ d'application	L'activité portait sur les moteurs électriques de trois catégories: • moteurs électriques monophasés – tension nominale de 230 V et puissance de sortie comprise entre 0,12 et 1 kW; • moteurs électriques triphasés – tension nominale de 400 V et puissance de sortie comprise entre 0,12 et 11 kW; • moteurs électriques triphasés – tension nominale de 400 V et puissance de sortie comprise entre 75 et 100 kW.
	Critères de test	Tous les échantillons ont été testés pour vérifier leur conformité au règlement (UE) 2019/1781 relatif aux exigences d'écoconception applicables aux moteurs électriques. Les moteurs électriques ont été testés par rapport à la norme EN 60034-2-1:2014 selon des critères tels que: • l'efficacité énergétique; • les exigences d'écoconception pour les informations sur les produits.
	Échantillonnage	Au total, 17 échantillons ont été collectés par quatre ASM.
ASP 13 Canots de sauvetage	Champ d'application	L'activité s'est concentrée sur les canots de sauvetage entièrement fermés, partiellement fermés et à chute libre certifiés en vertu du code LSA et de la directive 2014/90/UE (DEM). L'objectif était de déterminer si les canots de sauvetage qui satisfont déjà aux exigences de stabilité et de flottabilité du code LSA restent suffisamment stables en cas de charge déportée, en particulier dans des conditions de charge légère (par exemple, opérations de sauvetage, embarquement, débarquement).
	Critères de test	Les tests ont suivi une méthodologie d'évaluation de la stabilité en plusieurs étapes: • le balayage de la coque pour générer la géométrie (scans 3D ou plans linéaires); • des tests d'inclinaison pour déterminer la hauteur métacentrique (GM) et les paramètres de stabilité; • des calculs de stabilité dans plusieurs cas de charge.
	Échantillonnage	Au total, six canots de sauvetage ont été testés par sept ASM.

Aperçu de l'ASP

ASP 14 Équipements de sécurité pour enfants	Champ d'application	Cette activité portait sur les équipements de sécurité pour enfants conformes au règlement 129 de la CEE-ONU (R129). L'accent a été mis sur les produits suivants: sièges pour bébés orientés vers l'arrière (0–15+ mois), sièges ISOFIX, sièges avec ceinture de sécurité, configurations combinées et sièges et bases (le cas échéant).
	Critères de test	Tous les produits échantillonnés ont été testés par rapport à plusieurs clauses du règlement 129 de la CEE-ONU (R129), en particulier: Essais dynamiques (choc avant, choc arrière, choc latéral), vérifications statiques et de la qualité et configurations du siège seul par rapport au siège et à la base, le cas échéant.
	Échantillonnage	Au total, 12 échantillons d'équipements de sécurité pour enfants ont été collectés par 10 ASM.
ASP 15 Instruments de pesage à fonctionnement non automatique	Champ d'application	L'activité portait sur les instruments de pesage à fonctionnement non automatique destinés à des fins réglementées, conformément à l'article 1, paragraphe 2, de la DIPFNA. Plus précisément: • Classe III: instruments de pesage utilisés dans les magasins et sur les marchés; • Classe II: instruments de pesage pour la bijouterie.
	Critères de test	Tous les produits échantillonnés ont été testés par rapport à plusieurs clauses de la norme EN 45501:2015, en particulier: • le test de pesage; • la précision du réglage du zéro; • les contrôles formels; • l'immunité aux champs électromagnétiques;
	Échantillonnage	Au total, 16 produits ont été collectés par neuf ASM.

Aperçu de l'ASP

ASP 16 Câbles d'installation	Champ d'application	Câbles d'installation: • enduit de nylon thermoplastique à haute résistance à la chaleur (THHN); • câbles non métalliques (câbles NM).
	Critères de test	Tous les produits échantillonnés ont été testés par rapport à une sélection de clauses de la série de normes EN 50525 – Câbles électriques. Câbles d'énergie basse tension de tension nominale inférieure ou égale à 450/750 (U0)/U, selon des critères tels que: • les exigences techniques (résistance, épaisseur de l'isolant, section transversale); • les marquages. En outre, certains échantillons ont été testés conformément au règlement sur les produits de construction (RPC) (UE) 2024/3310.
	Échantillonnage	Au total, 48 produits ont été collectés par sept ASM.
ASP 17 Tubes de remplacement LED	Champ d'application	Tubes LED: • tubes «plug-and-play» (prêts à l'emploi); • tubes «ballast-bypass» (contournement du ballast); • «ballast-bypass» + «plug-and-play».
	Critères de test	Tous les produits échantillonnés ont été testés par rapport à une sélection de clauses de la norme EN 62776:2015: Lampes LED à double culot conçues pour équiper les lampes fluorescentes linéaires – spécifications de sécurité, selon des critères incluant, mais sans s'y limiter: • les marquages; • la résistance à la chaleur; • la protection contre les parties sous tension. En outre, certains échantillons ont été testés par rapport à la directive sur la compatibilité électromagnétique (CEM).
	Échantillonnage	Au total, 61 produits ont été collectés par neuf ASM.

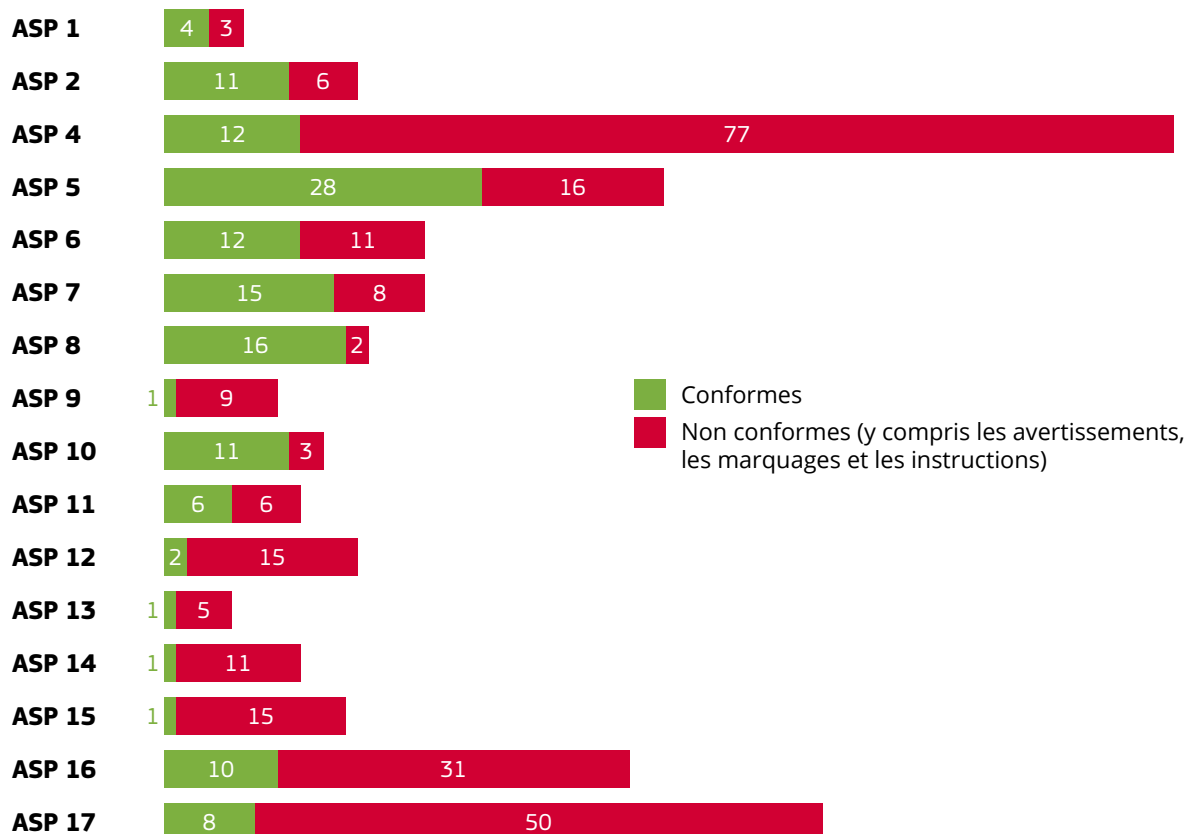
Résultats des tests de produits, évaluation des risques et mesures de suivi

Résultats transversaux

Cette section résume les conclusions transversales sur la non-conformité, les niveaux de risque et les mesures de suivi dans l'ensemble des ASP. Pour une analyse détaillée du test de chaque produit, veuillez lire les rapports d'activité finaux (voir l'Annexe 5).

Dans l'ensemble, la campagne de tests a révélé des niveaux de non-conformité inégaux entre les ASP et les secteurs, la proportion la plus élevée de produits non conformes ayant été observée dans un nombre limité d'activités. Des taux de non-conformité élevés ont notamment été relevés pour les équipements de sécurité pour enfants (ASP 14), les IPFNA vendus en ligne (ASP 15), les chaudières à combustible solide (ASP 9), les jouets (ASP 4), les moteurs électriques (ASP 12), les tubes de remplacement LED (ASP 17) et les câbles d'installation (ASP 16).

Figure 4: Résultats globaux des tests de produits dans le cadre de l'initiative JACOP 2024, y compris les avertissements, les marquages et les instructions (N=407)



En outre, les résultats des tests sont présentés ci-dessous séparément pour la conformité formelle et la conformité technique. La conformité formelle concerne les obligations d'information, y compris les avertissements, les marquages et les instructions, tandis que la conformité technique concerne la conformité aux exigences de performance et de sécurité. Sur l'ensemble des ASP, 194 échantillons ont satisfait à toutes les exigences formelles (51,3 %) et 182 échantillons ont satisfait à toutes les exigences techniques (46 %).

Les échantillons des ASP 7 et 13 n'ont pas fait l'objet d'une vérification formelle de la conformité. Les résultats totaux sont présentés à l'Annexe 1. En ce qui concerne la répartition du taux de conformité entre les échantillons achetés en ligne ou dans des magasins physiques, 23 % des échantillons achetés en ligne ont satisfait à toutes les exigences, tant formelles que techniques, tandis que 39 % des échantillons testés achetés dans des magasins physiques ont satisfait à toutes les exigences. Ce point est illustré dans à l'**Annexe 2**.

Figure 5: Conformité formelle (N=378)

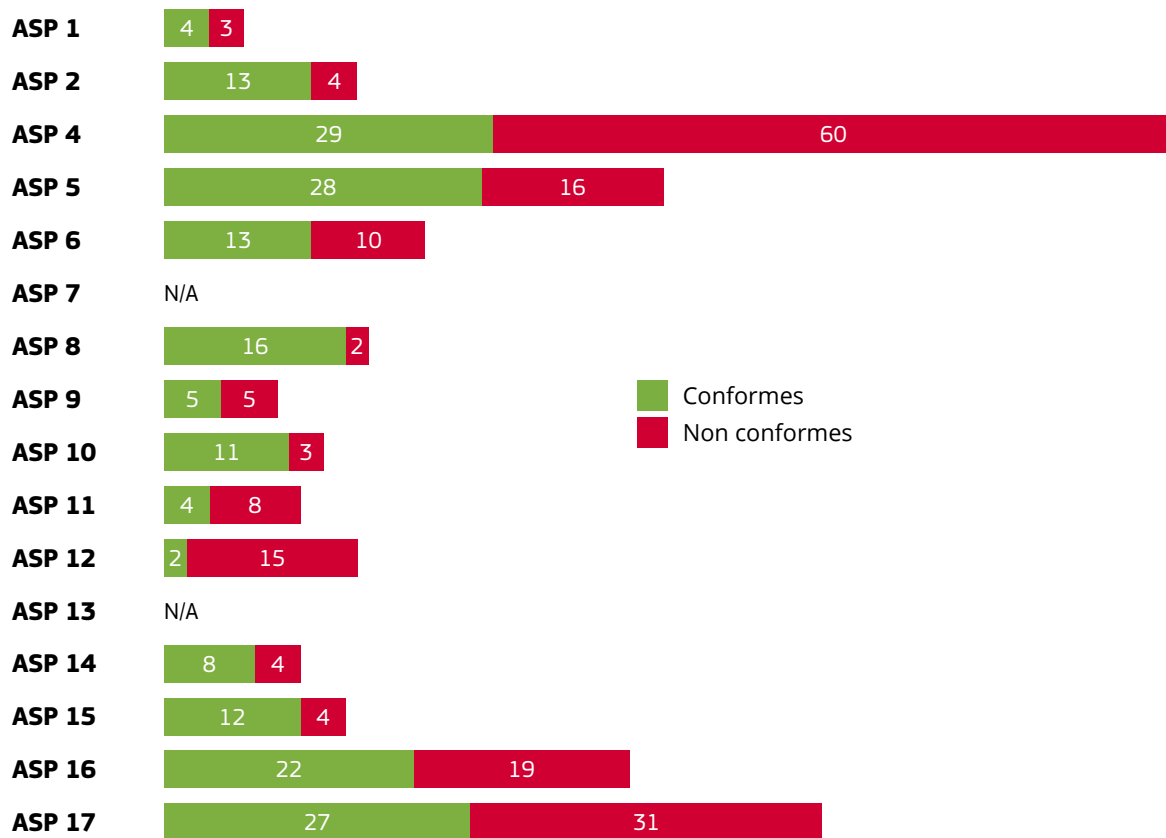
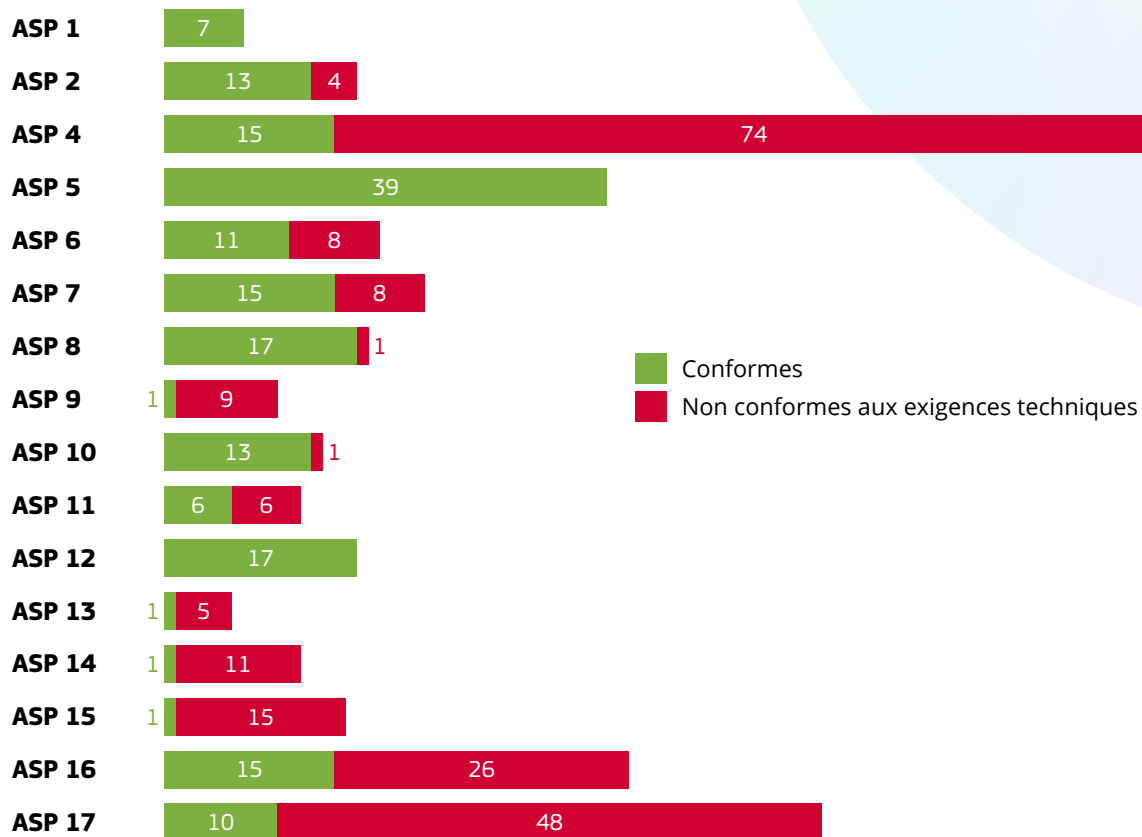
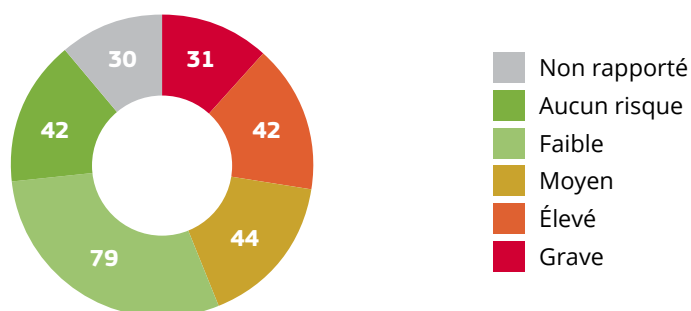


Figure 6: Conformité technique (N=398)

Pour les produits jugés non conformes, les ASM ont effectué des **évaluations des risques**. Sur la base de ces évaluations, elles ont classé les risques identifiés en différents niveaux, comme le montre la Figure ci-dessous. Une évaluation des risques a été déclenchée chaque fois qu'un échantillon ne répondait pas à au moins une exigence technique du plan de test ou ne respectait pas les obligations administratives

telles que les marquages, les avertissements et les instructions, ou si les éléments d'évaluation de la conformité étaient manquants. Cela signifie que les défaillances techniques (tests de performance, de sécurité, de compatibilité électromagnétique) et les non-conformités administratives (absence de marquage CE/M, documentation incorrecte ou inexistante) qualifiaient automatiquement un produit pour une évaluation des risques.

Figure 7: Niveaux de risque globaux pour les échantillons non conformes (N=268)

Les résultats montrent qu'une **part importante des produits non conformes était associée à des niveaux de risque moyen à grave** (en particulier dans des catégories de produits telles que les jouets et les sièges auto pour enfants, qui concernent des groupes de consommateurs très vulnérables).

Aperçu du suivi de l'application de la législation

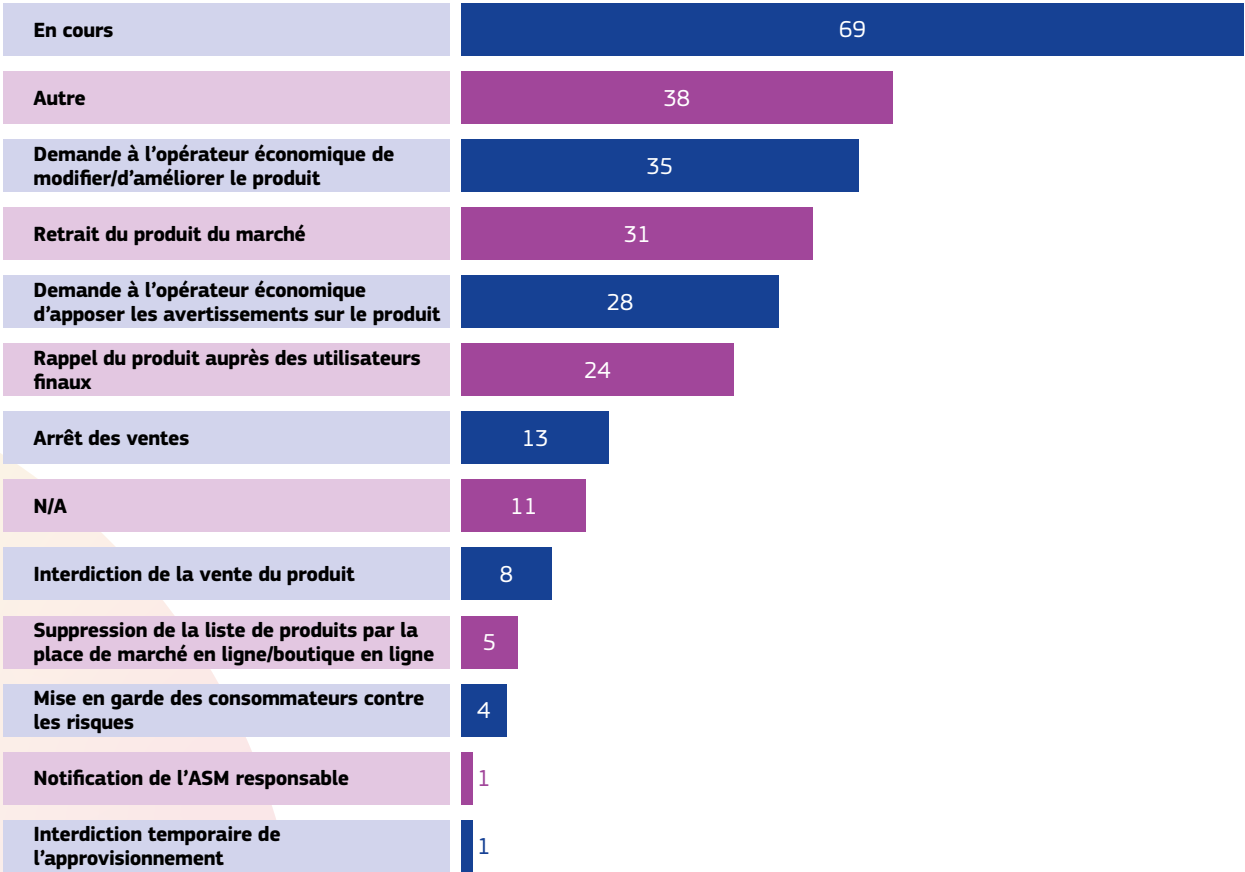
Dans l'ensemble, les mesures de suivi reflétaient une approche proportionnée et fondée sur les risques. Un nombre important de cas ont été jugés comme présentant un risque grave ou élevé, ce qui nécessite généralement des mesures correctives plus importantes pour protéger les consommateurs, y compris des retraits ou des rappels le cas échéant. Dans le même temps, de nombreuses non-conformités ont été jugées comme présentant un risque faible ou nul, souvent liées à des obligations en matière d'information, de documentation ou de marquage, et ont fait l'objet de mises à jour correctives (par exemple, amélioration de l'étiquetage, des avertissements ou de la documentation).

Pour certains produits non conformes, les mesures de suivi n'étaient pas finalisées au moment de la publication, notamment lorsque les discussions

avec les opérateurs économiques étaient toujours en cours, que des éléments ou des tests supplémentaires étaient en cours d'évaluation, ou que des enquêtes nationales restaient ouvertes. Certaines mesures de suivi demandent plus d'efforts que d'autres. Par conséquent, certains résultats en matière d'application de la législation continueront d'être mis en œuvre par les ASM au-delà de la conclusion de l'initiative JACOP 2024 et conformément aux procédures nationales et aux délais légaux.

Veuillez noter que dans certains cas, les produits non conformes n'étaient plus sur le marché au moment de la procédure d'application de la législation (par exemple, les derniers lots ont été testés, et les produits ont été retirés du marché pendant la période de test du projet).

Figure 8: Aperçu des mesures de suivi de l'application de la législation adoptées (N=268)



Ventilation des résultats

Tableau 2: Résumé des résultats

Résumé des résultats		
ASP 1 Implants dentaires	Résultats	Les sept échantillons testés respectaient toutes les exigences du plan de test final. Ils ont démontré un résultat de stérilité de 100 %, ont réussi les évaluations de cytotoxicité et étaient conformes au règlement REACH. Aucune endotoxine n'a été décelée dans les quatre échantillons soumis au test LAL. Trois échantillons n'ont pas satisfait aux exigences relatives aux contrôles des avertissements, des marquages et des IDU, les principales défaillances étant liées à des exigences linguistiques non satisfaites et au non-respect des exigences en matière de rapports d'incidents.
	Évaluation des risques	Les résultats des tests n'ont révélé aucun risque pour la santé ou la sécurité. Les trois échantillons qui n'étaient pas conformes aux avertissements, aux marquages et aux IDU ont été identifiés comme présentant un risque faible.
	Mesures de suivi	Les ASM consultent les opérateurs économiques pour qu'ils corrigent l'étiquetage, les avertissements et les instructions d'utilisation conformément au MDR (UE) 2017/745, à la suite des procédures nationales d'application de la législation.
ASP 2 Produits injectables d'acide hyaluronique	Résultats	Les résultats de l'activité ont révélé que deux des 17 échantillons ne répondaient pas aux exigences définies dans le plan de test; un échantillon ne répondait pas aux exigences en matière de cytotoxicité, et un autre échantillon présentait des niveaux d'endotoxines dépassant la limite définie pour le test LAL. Après l'évaluation des risques toxicologiques, deux échantillons contenaient des composés qui n'ont pas été identifiés. En outre, des divergences au niveau de l'étiquetage, des avertissements, des marquages et des instructions d'utilisation ont été constatées dans quatre échantillons.
	Évaluation des risques	Les ASM sont en train d'évaluer le niveau de risque approprié sur la base des discussions et des informations supplémentaires fournies par les opérateurs économiques.
	Mesures de suivi	L'évaluation des dispositifs qui n'ont pas satisfait à toutes les exigences est en cours. D'autres mesures de surveillance du marché seront envisagées le cas échéant. Les ASM collaborent activement avec les fabricants pour qu'ils tiennent compte des résultats de ces tests et qu'ils apportent des précisions sur les composés non identifiés.

Résumé des résultats

ASP 4 Jouets	Résultats	En combinant les tests de laboratoire et les contrôles de la documentation, 77 échantillons sur 89 se sont révélés non conformes. Les défaillances mécaniques selon la norme EN 71-8 ont été parmi les non-conformités les plus fréquentes identifiées; 67 % ayant échoué en matière d'étiquetage/IDU. Les produits vendus en ligne ont enregistré des résultats nettement moins bons.
	Évaluation des risques	La plupart des échantillons non conformes ont été classés comme présentant un risque grave (23 cas), élevé (27 cas) ou moyen (12 cas). Certaines évaluations sont en cours.
	Mesures de suivi	Les mesures les plus importantes comprennent le rappel des produits auprès des utilisateurs finaux (20 cas), le retrait du produit du marché (huit cas), et l'interdiction de vente du produit (huit cas). D'autres actions sont encore en cours pour plusieurs échantillons. D'autres mises à jour sont attendues au fur et à mesure que les procédures nationales se poursuivent.
ASP 5 Petits récipients (cylindres) contenant du gaz (bouteilles de gaz)	Résultats	Les 39 échantillons testés ont été jugés conformes aux exigences techniques de sécurité (5 des échantillons collectés n'ont pas pu être testés). Toutefois, 16 des 44 échantillons collectés (36 %) n'ont pas satisfait aux contrôles d'étiquetage et de documentation.
	Évaluation des risques	Tous les cas de non-conformité ont été classés comme ne présentant aucun risque.
	Mesures de suivi	Les mesures comprenaient un suivi auprès des opérateurs économiques pour s'assurer que les avertissements, les marquages et les instructions appropriés étaient fournis.
ASP 6 Récipients (bouteilles rechargeables) à usage domestique	Résultats	Huit échantillons sur 19 ont échoué aux tests de laboratoire; 10/23 ont échoué aux contrôles d'étiquetage (principalement des déclarations de sécurité CLP manquantes). Dans l'ensemble, 11 échantillons n'étaient pas conformes.
	Évaluation des risques	Tous les cas de non-conformité ont été classés comme présentant un risque faible.
	Mesures de suivi	Les mesures comprenaient un suivi auprès des opérateurs économiques afin de combler les lacunes en matière d'informations de sécurité sur les étiquettes et de veiller à ce que les produits portent les avertissements appropriés.

Résumé des résultats

ASP 7 Détonateurs non électriques et boosters	Résultats	Huit échantillons sur 23 ont échoué aux tests, principalement en raison de défaillances liées à la résistance mécanique et à la résistance à la pression hydrostatique. Au moment de la rédaction du présent rapport, quatre échantillons n'avaient pas encore été testés en raison de problèmes de transport.
	Évaluation des risques	Trois échantillons ont été classés comme présentant un risque élevé, quatre comme présentant un risque moyen, et un comme présentant un risque faible.
	Mesures de suivi	Non rapporté au moment de la rédaction du présent rapport.
ASP 8 Réfrigérateurs	Résultats	Dix-sept échantillons sur 18 étaient conformes après un triple test. Un échantillon n'a pas pu faire l'objet d'un triple test; la conformité est donc classée comme indéterminée.
	Évaluation des risques	L'échantillon qui n'a pas été testé a été classé comme présentant un risque potentiel moyen de non-conformité.
	Mesures de suivi	Pour l'échantillon n'ayant pas fait l'objet d'un triple test, il a été demandé au distributeur de corriger volontairement les insuffisances de l'IEE.
ASP 9 Chaudières à combustible solide	Résultats	Dans un premier temps, neuf échantillons ne respectaient pas au moins une des exigences du plan de test final. Cependant, les nouveaux résultats, qui comprenaient à la fois un triple test et de nouveaux tests, n'ont montré aucune amélioration significative, et les résultats finaux sont restés inchangés.
	Évaluation des risques	Toutes les chaudières à combustible solide non conformes ont été classées dans une catégorie de risque comprise entre faible et grave, en fonction du type d'échec. Au total, deux échantillons ont été considérés comme présentant un risque faible, deux un risque moyen, et cinq un risque élevé.
	Mesures de suivi	Les ASM ont notifié aux opérateurs économiques les non-conformités identifiées et leur ont demandé d'améliorer leur produit ou d'y apposer les avertissements appropriés. Plus précisément, elles ont demandé aux fabricants de corriger les valeurs déclarées dans la documentation du produit.

Résumé des résultats

ASP 10 Climatisation	Résultats	Onze échantillons sur 14 ont été jugés pleinement conformes, tandis que trois n'ont pas respecté les règles d'étiquetage et les instructions d'utilisation (IDU).
	Évaluation des risques	Tous les échantillons non conformes ont été considérés comme présentant un risque faible.
	Mesures de suivi	Les mesures comprenaient la coordination avec les fabricants pour corriger les étiquettes, ajouter la terminologie requise et remédier aux étiquettes énergétiques manquantes.
ASP 11 Appareils de réfrigération disposant d'une fonction de vente directe	Résultats	Six échantillons sur 12 ont échoué aux tests, tandis que huit sur 12 ont échoué aux contrôles de la documentation, notamment les étiquettes énergétiques, les écarts de performance et les manuels.
	Évaluation des risques	L'évaluation des risques indique un risque moyen à grave, principalement en raison des problèmes potentiels de sécurité des consommateurs et de l'impact plus large sur la conformité et la confiance du marché.
	Mesures de suivi	Les ASM ont mis en œuvre des mesures correctives, y compris des mesures volontaires: un retrait de produit et une mise à jour volontaire de la documentation relative au produit. D'autres actions sont en cours dans le cadre des procédures nationales.
ASP 12 Moteurs électriques	Résultats	Les 17 moteurs répondaient tous aux exigences en matière d'efficacité. Quinze produits ont échoué aux exigences en matière d'information sur les produits.
	Évaluation des risques	Les non-conformités identifiées ont été classées comme présentant un risque faible à moyen et ne posant pas de problème de sécurité direct.
	Mesures de suivi	Les ASM ont pris 15 mesures obligatoires à l'intention des distributeurs pour remédier aux lacunes en matière d'information. Les fabricants ont mis à jour les informations relatives à six moteurs.

Résumé des résultats

ASP 13 Canots de sauvetage	Résultats	Cinq des six canots de sauvetage ont échoué aux tests de stabilité. Bien que les critères de stabilité aient été respectés dans l'ensemble, plusieurs canots de sauvetage ont montré des défaillances au niveau du franc-bord et de la stabilité de la courbe GZ.
	Évaluation des risques	Un canot de sauvetage a été classé comme présentant un risque grave (instabilité/inondation). D'autres évaluations sont encore en cours.
	Mesures de suivi	Les ASM ont demandé officiellement aux fabricants de fournir des courbes GZ, des éclaircissements sur les cas de non-conformité et des listes de navires utilisant les canots de sauvetage. Les mesures correctives volontaires sont encouragées; la non-coopération pourrait entraîner des actions contraignantes (retrait du marché, rappel ou modifications). Les ASM prévoient de notifier à l'OMI les lacunes potentielles du code LSA afin d'améliorer les normes de stabilité et de sécurité des canots de sauvetage.
ASP 14 Équipements de sécurité pour enfants	Résultats	Onze échantillons sur 12 ont échoué aux tests statiques et/ou dynamiques du R129.
	Évaluation des risques	La majorité des cas de non-conformité ont été classés comme présentant un risque grave ou élevé.
	Mesures de suivi	Les ASM sont en contact avec les opérateurs économiques, et des évaluations sont en cours pour déterminer les mesures les plus appropriées et proportionnées; des mesures immédiates ont été prises pour retirer ces produits du marché.

Résumé des résultats

ASP 15
Instruments
de pesage à
fonctionnement
non automatique
vendus en ligne
Résultats

Seize instruments de pesage à fonctionnement non automatique ont été échantillonnés et testés. Le résultat des tests ne concerne que 14 échantillons sur 16, car deux IPFNA n'affichaient pas le marquage supplémentaire «M». Treize échantillons sur 14 se sont révélés non conformes. Des non-conformités de performance ont été identifiées dans les tests de précision de pesage, de tare, d'excentricité, de répétabilité et de perturbations CEM, avec des taux d'échec particulièrement élevés pour l'immunité aux champs électromagnétiques rayonnés. Pour les tests sur les avertissements, les marquages et les instructions, quatre échantillons sur 16 n'étaient pas conformes.

Évaluation des risques

Quatre échantillons ont été évalués comme présentant un risque faible, quatre comme présentant un risque moyen, et deux comme ne présentant aucun risque. Pour les cinq autres échantillons, l'évaluation des risques est toujours en cours.

Mesures de suivi

Quatre produits ont été retirés du marché, et pour deux échantillons, les ASM ont demandé à l'opérateur économique de modifier la publicité du produit. En outre, pour deux autres échantillons, il a été demandé à l'opérateur économique de modifier/d'améliorer les produits. Pour les sept autres produits, les ASM discutent activement de la non-conformité et des mesures de suivi avec les opérateurs économiques.

ASP 16
Câbles
d'installation
Résultats

Vingt-six échantillons sur 48 ne répondaient pas à au moins une des exigences relatives aux câbles d'énergie à basse tension et à la réglementation sur les produits de construction. La plupart des non-conformités étaient liées à des marquages manquants, à une surface de section insuffisante et à une résistance excessive par longueur. En outre, 19 échantillons sur 48 présentaient des avertissements, des marquages et des instructions non conformes, notamment des exigences linguistiques non respectées et des informations de fabrication manquantes.

Évaluation des risques

Quatorze échantillons ont été identifiés comme présentant un risque faible, tandis que six ne présentaient aucun risque. Pour les 11 autres échantillons, l'évaluation des risques est toujours en cours.

Mesures de suivi

Pour huit échantillons, les ASM ont demandé à l'opérateur économique de modifier/d'améliorer le produit. Pour un échantillon, il a été demandé à l'opérateur économique d'apposer sur le produit les avertissements appropriés. En outre, quatre échantillons ont été retirés du marché, et un produit a fait l'objet d'un arrêt des ventes. Pour les autres échantillons, les ASM sont toujours en contact avec l'opérateur économique pour examiner les non-conformités et assurer le suivi en mettant en œuvre des mesures appropriées.

Résumé des résultats

ASP 17 Tubes de remplacement LED

Résultats

Si l'on considère l'ensemble des résultats des tests, 48 des 58 échantillons n'ont pas satisfait aux exigences définies dans le plan de test final, y compris les tests par rapport à la norme EN 62776:2015 et à la CEM.

Évaluation des risques

Seize échantillons ont été identifiés comme présentant un risque faible, neuf comme présentant un risque moyen, un comme présentant un risque élevé, et un autre comme présentant un risque grave. Pour les 23 autres échantillons, l'évaluation des risques est toujours en cours.

Mesures de suivi

Un produit a été rappelé auprès des utilisateurs finaux, tandis que neuf autres ont été retirés du marché. En outre, un arrêt des ventes a été prononcé pour trois échantillons. Il a été demandé aux opérateurs économiques de modifier ou d'améliorer les échantillons restants. Les ASM sont toujours en contact avec les opérateurs économiques pour traiter les problèmes de non-conformité et déterminer les mesures de suivi nécessaires pour chaque échantillon.

Conclusions générales et recommandations

Conclusions

L'initiative JACOP 2024 a réuni 65 autorités de surveillance du marché de 28 États membres de l'UE et de pays de l'AELE pour effectuer des contrôles de conformité coordonnés et basés sur les risques dans 16 catégories de produits. Dans les 16 ASP, 407 échantillons au total ont été testés dans des laboratoires accrédités, 17 laboratoires au total ayant participé à la campagne de tests (dont un centre de recherche spécialisé). Les résultats confirment la valeur ajoutée des tests conjoints et des discussions communes sur les cas complexes: ils ont permis aux autorités de comparer les résultats, d'aligner les approches et d'accélérer le suivi des problèmes transfrontaliers liés aux produits, tout en faisant un usage efficace des ressources de test.

Dans l'ensemble des ASP, des cas de non-conformité ont été relevés tant en ce qui concerne les exigences de performance technique que les obligations d'information (avertissements, marquages et instructions). Les résultats suggèrent également que les problèmes de conformité ne sont pas uniformes dans les différents groupes de produits, ce qui souligne l'importance de poursuivre une approche ciblée et basée sur les risques pour la sélection et le test des produits. Dans plusieurs catégories, les non-conformités étaient associées à des niveaux de risque plus élevés, ce qui souligne la nécessité d'un suivi rapide et proportionné de l'application de la législation, en particulier pour les produits utilisés par des consommateurs vulnérables ou dans des contextes où la sécurité est essentielle.

Au moment de la publication, plusieurs mesures d'application de la législation et classifications des risques étaient toujours en cours dans le cadre des procédures nationales. Cette situation reflète la réalité pratique de la surveillance du marché,

où l'engagement des opérateurs, la collecte d'éléments supplémentaires et les délais légaux peuvent être nécessaires avant l'adoption des décisions finales. **L'initiative JACOP 2024 a néanmoins renforcé la coopération et le partage d'informations entre les autorités en soutenant un suivi coordonné et un échange structuré par le biais des outils existants (ICSMS et, pour les risques graves, Safety Gate).**

Dans l'ensemble, les contributions actuelles à l'ICSMS montrent un niveau modéré d'acceptation du partage des résultats des tests. Dans le même temps, un nombre important de rapports de test n'ont pas encore été enregistrés, en raison de contraintes pratiques telles que des procédures d'application de la législation en cours, des mesures de suivi en attente ou des problèmes de calendrier. On attend donc des ASM qu'elles poursuivent les téléchargements sur l'ICSMS afin de renforcer la coopération, la transparence et l'application coordonnée de la législation dans les États membres.

Dans l'ensemble, le cycle 2024 démontre que les actions conjointes coordonnées au niveau central favorisent la convergence des pratiques de surveillance du marché et permettent de concentrer des ressources limitées sur des catégories de produits qui présentent les problèmes de conformité les plus importants. Les connaissances et les enseignements tirés de JACOP 2024 serviront de base aux futures activités conjointes, notamment à l'amélioration des méthodes d'échantillonnage, des plans de test et de la cohérence et de la rapidité des rapports et du suivi entre les autorités participantes.

La Commission prend acte des recommandations formulées par les ASM qui ont participé aux différentes ASP de JACOP 2024 et remercie tous les participants pour le temps et l'engagement qu'ils ont consacrés à cette tâche. En particulier,

les services de la Commission responsables de la législation sectorielle sur les produits examineront attentivement les recommandations politiques soumises par les ASM.

Recommandations

Les recommandations ci-dessous traduisent les conclusions récurrentes de l'initiative JACOP 2024 en actions pratiques. Elles ciblent deux publics: les consommateurs et les opérateurs économiques. Il ne s'agit pas d'orientations techniques spécifiques aux ASP et elles ne remplacent pas les obligations légales découlant des réglementations européennes et nationales. Des recommandations détaillées, spécifiques à chaque produit, sont fournies dans les rapports d'activité de chaque ASP.

Pour les consommateurs

1. Suivez les instructions et les avertissements de sécurité

Lisez les instructions d'utilisation et conservez-les pour vous y référer ultérieurement, en particulier pour les produits liés à la santé, aux enfants, à l'électricité ou au gaz.

2. Vérifiez que les informations relatives au vendeur et à l'opérateur responsable sont claires

Lors d'un achat en ligne, vérifiez que le vendeur fournit un point de contact basé dans l'UE/EEE pour l'opérateur économique responsable (fabricant, importateur ou représentant autorisé).

3. Recherchez les marquages et les informations requis dans votre langue

Avant d'utiliser le produit, vérifiez que les marquages et les informations de sécurité requis sont présents et compréhensibles, y compris dans la (les) langue(s) officielle(s) de votre pays, le cas échéant.

4. Vérifiez les alertes de sécurité et les rappels de produits

Consultez le Safety Gate pour savoir si un modèle ou une marque de produit a fait l'objet d'alertes de sécurité, de retraits ou de rappels.

5. Cessez d'utiliser des produits qui semblent dangereux ou incomplets

N'utilisez pas de produits endommagés, modifiés, auxquels il manque des pièces ou qui présentent des signes de dysfonctionnement. En cas de doute, cessez d'utiliser le produit et demandez l'avis d'un professionnel le cas échéant.

6. Signalez les problèmes de sécurité ou les incidents

Signalez les produits présumés dangereux, les défauts ou les accidents à votre autorité de surveillance du marché nationale. Cela permet aux autorités d'agir et d'améliorer la sécurité des produits pour tout le monde.

Pour les opérateurs économiques

1. Connaissez et appliquez vos obligations en vertu des règles de l'UE relatives aux produits

Assurez-vous de bien comprendre vos responsabilités en fonction de votre rôle (fabricant, importateur, distributeur), y compris la traçabilité, la documentation et les mesures correctives en cas de non-conformité.

2. Assurez la traçabilité et la documentation à tout moment

Conservez une documentation technique complète et précise et mettez-la rapidement à la disposition des autorités de surveillance du marché qui en font la demande, y compris les déclarations de conformité et les preuves à l'appui, le cas échéant.

3. Fournissez des informations conformes aux utilisateurs

Veillez à ce que les produits soient accompagnés d'avertissements, de marquages et d'instructions complets et précis, y compris dans la (les) langue(s) requise(s) pour chaque marché national où le produit est vendu.

4. Vérifiez la conformité avant de mettre les produits sur le marché

Mettez en œuvre des contrôles confirmant que les produits répondent aux exigences techniques et d'information applicables avant de les mettre à disposition, y compris lors de l'approvisionnement auprès de tiers.

5. Coopérez de manière proactive avec les autorités de surveillance du marché

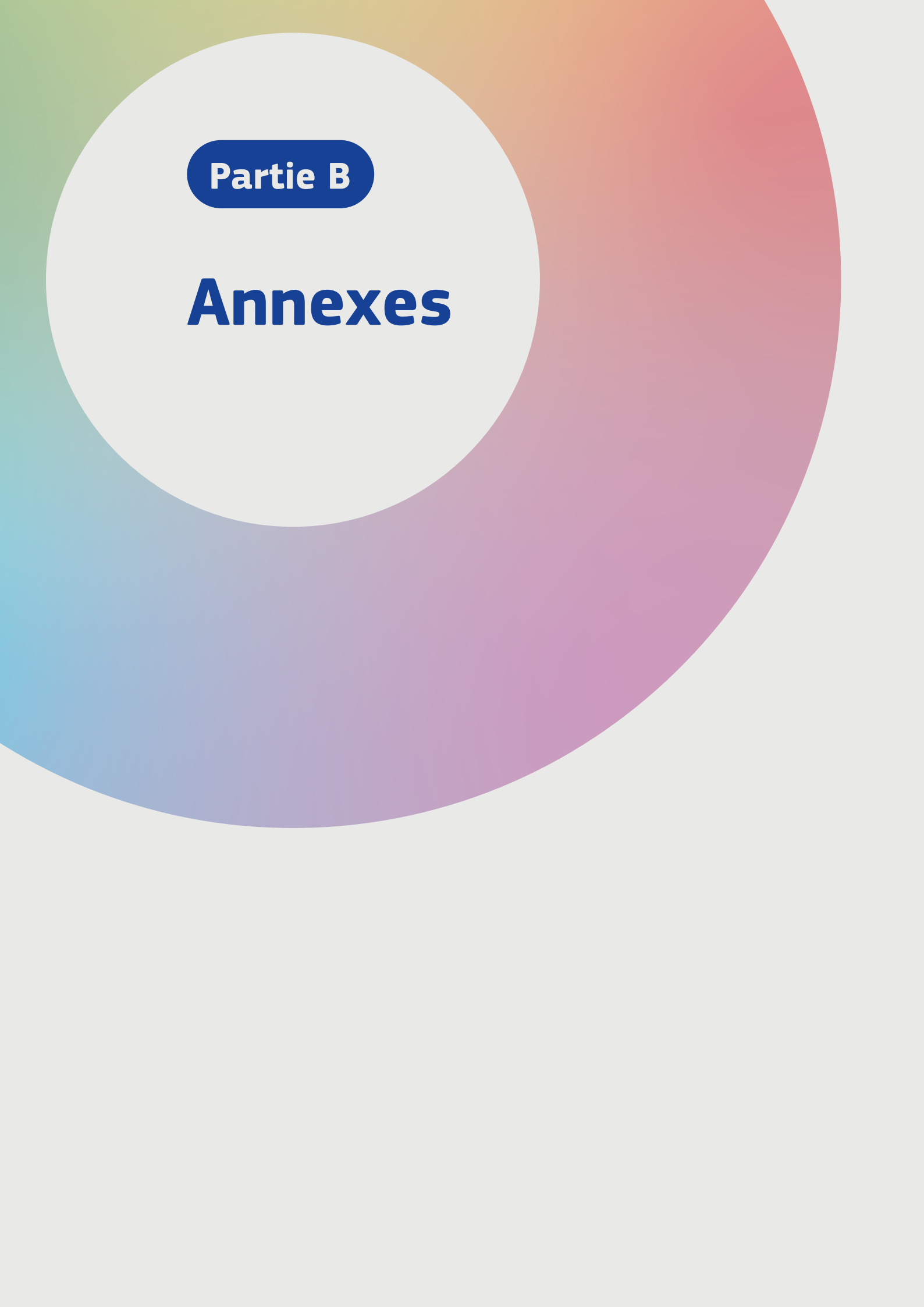
Répondez rapidement aux demandes, fournissez des informations ou des échantillons en cas de besoin, et engagez-vous de manière constructive pour résoudre les problèmes. Lorsque la non-conformité est confirmée, prenez des mesures correctives efficaces et proportionnées.

6. Renforcez la conformité des canaux de vente en ligne

Veillez à ce que les listes, la documentation et les informations sur les produits fournies en ligne soient conformes aux exigences réglementaires et n'omettent pas les informations obligatoires en matière de sécurité ou de conformité.

7. Recourez à des tests et à une assurance qualité rigoureux

Lorsque des tests sont nécessaires, il convient de s'appuyer sur des organismes compétents et accrédités et sur des processus de qualité solides afin de garantir une conformité permanente entre les lots de production et les canaux de distribution.



Partie B

Annexes

Annexe 1 – Résultats totaux

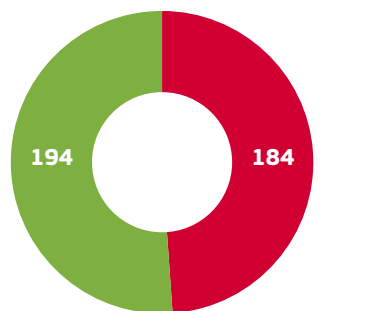
La Figure ci-dessous montre les résultats globaux (y compris les avertissements, les marquages et les instructions) pour tous les échantillons testés dans les 16 ASP. Au total, 268 échantillons ne répondaient pas à au moins une des exigences. Le taux de non-conformité total était donc de 65,8 %.

Figure 9: Résultats globaux des tests de produits dans le cadre de l'initiative JACOP 2024, y compris les avertissements, les marquages et les instructions (N=407)



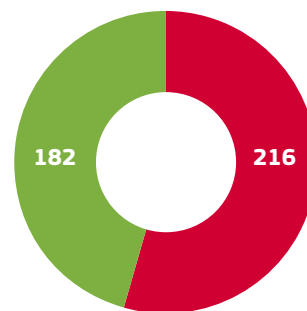
Les deux Figures ci-dessous montrent les résultats des tests formels (avertissements, marquages et instructions) et les résultats des tests techniques. Il convient de noter que les ASP 7 et 13 n'ont pas fait l'objet de tests formels. Au total, le taux de non-conformité des tests formels était de 49 %, tandis que le taux de non-conformité des tests techniques était de 54 %.

Figure 10: Conformité formelle (N=378)



Conformes
Non conformes aux exigences techniques

Figure 11: Conformité technique (N=398)



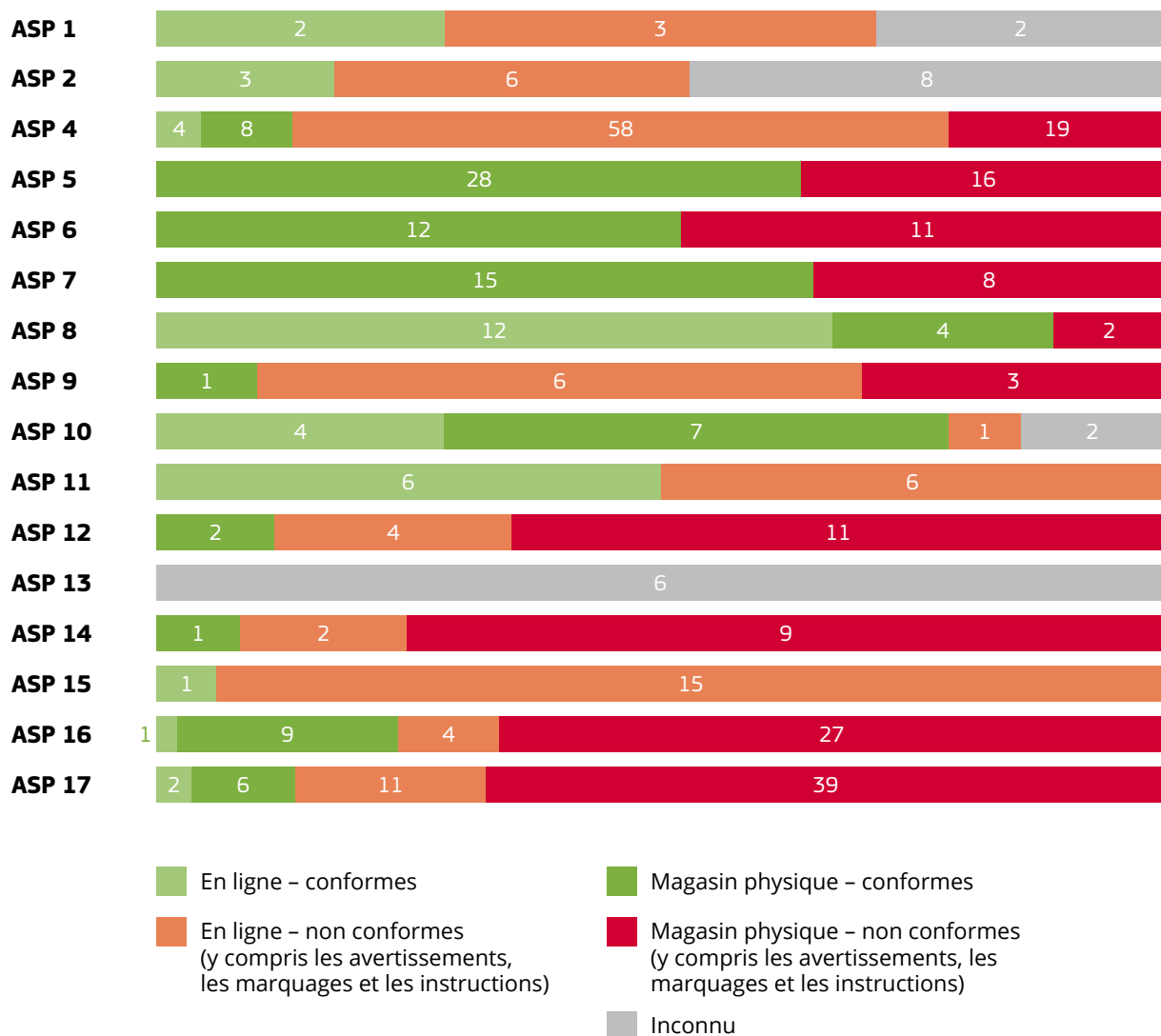
Conformes
Non conformes aux exigences techniques

Annexe 2 – Répartition entre les produits achetés en ligne ou dans des magasins physiques

Cette Figure montre la répartition des échantillons testés achetés en ligne et dans des magasins physiques, ainsi que leur taux de conformité. Au total, 151 échantillons ont été achetés en ligne. Parmi ceux-ci, 35 répondaient à toutes les exigences applicables, y compris les avertissements,

les marquages et les instructions, ce qui donne un taux de non-conformité de 77 %. Au total, 238 échantillons ont été achetés dans des magasins physiques, dont 93 répondaient à toutes les exigences. Il en résulte un taux de non-conformité de 61 %.

Figure 12: Répartition entre les produits achetés en ligne ou dans des magasins physiques (N=407)



Annexe 3 – Participation des ASM

Ce Tableau présente les ASM participant à l'action conjointe par cycle, par pays et par ASP, soit 65 ASM de 28 États membres de l'UE et pays de l'AELE. Environ 160 personnes issues des ASM ont participé au projet JACOP 2024.

Tableau 3: Participation des ASM Cycle 1

Pays	ASM	ASP 1	ASP 2	ASP 4	ASP 5	ASP 6
Autriche	Office fédéral pour la sécurité des soins de santé (BASG)	✓	✓			
Autriche	Agence autrichienne pour la santé et la sécurité alimentaire (AGES)	✓	✓	✓		
Belgique	Agence fédérale des médicaments et des produits de santé	✓	✓			
Belgique	SPF Mobilité et transports				✓	
Croatie	Inspection d'État			✓		
Chypre	Ministère de l'énergie, du commerce et de l'industrie			✓		
Danemark	Agence danoise des médicaments	✓	✓			
Estonie	Autorité estonienne de régulation technique et de protection des consommateurs				✓	
Finlande	Agence finlandaise de la sécurité et des produits chimiques			✓		
Finlande	Agence finlandaise des médicaments		✓			
France	Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé		✓			
Allemagne	Gouvernement de Moyenne-Franconie			✓		
Allemagne	District gouvernemental de Cologne		✓			
Grèce	Ministère du développement et des investissements			✓		
Islande	Autorité du logement et de la construction			✓		

Pays	ASM	ASP 1	ASP 2	ASP 4	ASP 5	ASP 6
Irlande	Commission de la concurrence et de la protection des consommateurs			✓		
Irlande	Autorité de la santé et de la sécurité				✓	✓
Irlande	Autorité de régulation des produits de santé		✓			
Lettonie	Centre de protection des droits des consommateurs				✓	✓
Lettonie	Inspection de la santé de Lettonie		✓			
Luxembourg	Institut Luxembourgeois de la Normalisation, de l'Accréditation, de la Sécurité et qualité des produits et services				✓	
Malte	Autorité maltaise de la concurrence et de la consommation (MCAA)			✓	✓	✓
Pays-Bas	Autorité de la sécurité des aliments et des produits de consommation des Pays-Bas			✓		
Norvège	Direction norvégienne de la protection civile			✓		
Norvège	Agence norvégienne des produits médicaux	✓	✓			
Pologne	Office d'enregistrement des médicaments, des dispositifs médicaux et des produits biocides		✓			
Portugal	Autorité économique et de sécurité alimentaire			✓		
Slovaquie	Inspection du commerce slovaque			✓		
Espagne	Vice-ministère de l'industrie et de la transition juste de la Principauté des Asturies				✓	✓
Espagne	Direction de la promotion économique et industrielle, Communauté de Madrid				✓	✓
Suède	Agence suédoise des consommateurs			✓		
Suède	Agence suédoise pour les urgences civiles				✓	

Tableau 4: Participation des ASM Cycle 2

Pays	ASM	ASP 7	ASP 8	ASP 9	ASP 10	ASP 11	ASP 12
Belgique	Service public fédéral (SPF) Santé publique, sécurité de la chaîne alimentaire et environnement				✓		
Belgique	Service public fédéral Économie – SPF Économie	✓					
Croatie	Inspection d'État de la République de Croatie (DIRH)		✓				
République tchèque	Autorité minière tchèque	✓					
Estonie	Autorité de régulation technique et de protection des consommateurs d'Estonie (TTJA)	✓					
Finlande	Agence finlandaise de la sécurité et des produits chimiques (TUKES)	✓			✓		✓
Islande	Autorité du logement et de la construction (HMS)		✓				
Irlande	Autorité irlandaise de l'énergie durable (SEAI)				✓	✓	
Irlande	Ministère de la justice, Gouvernement d'Irlande	✓					
Italie	Camera di Commercio di Pistoia-Prato (Chambre de commerce de Pistoia-Prato)					✓	
Lettonie	Centre de protection des droits des consommateurs (CRPC)		✓	✓			
Lituanie	Autorité nationale de protection des droits des consommateurs		✓				
Malte	Autorité maltaise de la concurrence et des consommateurs (MCCAA)				✓		
Pays-Bas	Ministère des infrastructures et de la gestion de l'eau (IenW)	✓					
Portugal	Département des armes et explosifs de la Police nationale (PSP)	✓					

Pays	ASM	ASP 7	ASP 8	ASP 9	ASP 10	ASP 11	ASP 12
Roumanie	Garde nationale de l'environnement–Roumanie		✓	✓	✓		✓
Suède	Agence suédoise de l'énergie					✓	
Suède	Agence suédoise pour les urgences civiles (MSB)	✓					
Suisse	Office fédéral suisse de l'énergie (OFEN)			✓			
Suisse	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC)						✓

Tableau 5: Participation des ASM Cycle 3

Pays	ASM	ASP 13	ASP 14	ASP 15	ASP 16	ASP 17
Autriche	Office fédéral de métrologie et de topographie			✓		
Belgique	Service public fédéral Économie – SPF Économie					✓
Croatie	Inspection d'État de la République de Croatie (DIRH)		✓		✓	
Chypre	Service de protection des consommateurs de Chypre		✓			
Chypre	Département des services électriques et mécaniques (EMS), ministère des transports, des communications et des travaux publics				✓	✓
Estonie	Administration estonienne des transports		✓			
Finlande	Agence finlandaise de la sécurité et des produits chimiques			✓	✓	✓
Finlande	Agence finlandaise des transports et des communications (Traficom)	✓	✓			
France	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF)					✓

Pays	ASM	ASP 13	ASP 14	ASP 15	ASP 16	ASP 17
Allemagne	Agence fédérale maritime et hydrographique (BSH)	✓				
Islande	Autorité du logement et de la construction		✓			✓
Irlande	Autorité de surveillance du marché automobile		✓			
Irlande	Autorité nationale de normalisation de l'Irlande			✓		
Irlande	Ministère des Transports, Gouvernement d'Irlande	✓				
Italie	Ministère des Infrastructures et des Transports (MIT)	✓				
Lettonie	Centre de protection des droits des consommateurs de Lettonie (CRPC)	✓	✓			
Lituanie	Autorité nationale de protection des droits des consommateurs				✓	
Luxembourg	Institut Luxembourgeois de la Normalisation, de l'Accréditation, de la Sécurité et qualité des produits et services (ILNAS) – Département de la surveillance du marché					✓
Malte	Autorité maltaise de la concurrence et des consommateurs (MCCAA)		✓		✓	✓
Pays-Bas	Autorité néerlandaise pour l'infrastructure numérique			✓		
Pays-Bas	Inspection de l'environnement humain et des transports (ILT)		✓			
Pologne	Supervision technique des transports		✓			
Portugal	Autorité économique et de sécurité alimentaire (ASAE)			✓		
Roumanie	Bureau roumain de métrologie légale			✓		

Pays	ASM	ASP 13	ASP 14	ASP 15	ASP 16	ASP 17
Slovénie	Institut de métrologie de la République de Slovénie, Division de la supervision métrologique			✓		
Espagne	Région autonome de Madrid			✓		
Espagne	Secretaría General de Industria y Minas, Consejería de Industria, Energía y Minas, Junta de Andalucía				✓	
Suède	Office national suédois de la sécurité électrique				✓	✓
Suède	Agence suédoise des transports	✓	✓			
Suisse	Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI)					✓

Principaux enseignements tirés des pratiques de notification

L'expérience des notifications sur l'ICSMS dans le cadre de l'initiative JACOP 2024 a permis de tirer plusieurs leçons essentielles pour améliorer le partage d'informations et la coordination de l'application de la législation dans les États membres:

- **Il est essentiel d'établir des rapports précoces et cohérents:** L'enregistrement en temps utile des résultats des tests dans le système ICSMS renforce la sensibilisation transfrontalière aux produits non conformes et permet de mieux coordonner les mesures d'application de la législation. Les retards dans la notification peuvent limiter la capacité des autres ASM à agir rapidement, en particulier dans les cas impliquant des produits à forte circulation.
- **La clarification et l'orientation favorisent la mise en œuvre:** Les ASM ont indiqué que des instructions claires sur la manière d'enregistrer les rapports de test et le niveau de détail requis contribuent à réduire l'incertitude et à améliorer la cohérence. Des sessions de formation et des conseils étape par étape contribuent à faciliter le processus de notification.
- **L'intégration avec les flux de travail de l'application de la législation améliore l'efficacité:** L'établissement d'un lien entre les rapports sur l'ICSMS et les activités de suivi de l'application de la législation, telles que les rappels, les retraits ou les mesures correctives, garantit que les notifications reflètent l'état le plus récent des mesures prises. Cette intégration permet de réduire la duplication des efforts de surveillance du marché.
- **Équilibrer la confidentialité et la transparence:** Bien que le système ICSMS facilite le partage d'informations, certaines ASM ont souligné la nécessité de gérer avec soin les informations commerciales ou procédurales sensibles. L'établissement de pratiques communes pour l'anonymisation ou la synthèse des données sans perdre les détails essentiels de l'application de la législation peut renforcer la confiance entre les ASM.
- **Amélioration et suivi continus:** Les notifications ne sont pas une tâche ponctuelle, mais une pratique évolutive. Le contrôle régulier de l'exhaustivité de l'enregistrement, les rappels et les boucles de rétroaction contribuent à maintenir des données de haute qualité et encouragent les ASM à mettre à jour les rapports au fur et à mesure de l'avancement des dossiers.

Dans l'ensemble, l'expérience montre que l'ICSMS est un outil précieux pour favoriser la convergence des pratiques d'application de la législation. L'efficacité des futurs projets conjoints de surveillance du marché sera renforcée si l'on continue à mettre l'accent sur des notifications claires, complètes et en temps voulu.

Annexe 4 – Lien vers les rapports d'activité finaux

Ce Tableau répertorie tous les rapports finaux disponibles sur le site de l'Office des publications de l'Union européenne pour chaque ASP de l'initiative JACOP 2024.

Tableau 6: Aperçu des liens vers les rapports finaux

Le rapport pour cette ASP sera finalisé après la publication du présent rapport

ASP	Lien vers l'Office des publications de l'Union européenne
ASP 1	<u>Implants dentaires: rapport final: JACOP 2024</u>
ASP 2	<u>Produits de comblement dermique à base d'acide hyaluronique: rapport final: JACOP 2024</u>
ASP 3	<u>Jouets : rapport final: JACOP 2024</u>
ASP 5	<u>Petits récipients (cylindres) contenant du gaz (bouteilles de gaz): rapport final: JACOP 2024</u>
ASP 6	<u>Récipients (bouteilles rechargeables) à usage domestique: rapport final: JACOP 2024</u>
ASP 7	Détonateurs et boosters: rapport en cours de finalisation
ASP 8	<u>Réfrigérateurs: rapport final: JACOP 2024</u>
ASP 9	<u>Chaudières à combustible solide: rapport final: JACOP 2024</u>
ASP 10	<u>Climatisation: rapport final: JACOP 2024</u>
ASP 11	<u>Appareils de réfrigération disposant d'une fonction de vente directe: rapport final: JACOP 2024</u>
ASP 12	<u>Moteurs électriques: rapport final: JACOP 2024</u>
ASP 13	<u>Canots de sauvetage: rapport final: JACOP 2024</u>
ASP 14	<u>Équipements de sécurité pour enfants: rapport final: JACOP 2024</u>
ASP 15	<u>Instruments de pesage à fonctionnement non automatique (IPFNA) vendus en ligne: rapport final: JACOP 2024</u>
ASP 16	<u>Câbles d'installation: rapport final: JACOP 2024</u>
ASP 17	<u>Tubes de remplacement LED: rapport final: JACOP 2024</u>

Ce document a été rédigé par EY pour la Commission européenne.

COMMISSION EUROPÉENNE

Direction générale du marché intérieur,
de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME (DG GROW)
Unité H.4 Surveillance du marché
E-mail: GROW-H4@ec.europa.eu

Contrat spécifique: EISMEA/2023/SC/002. Partie du contrat de travail: EISMEA/2021/OP/0016

La Commission européenne ne peut être tenue pour responsable d'aucune conséquence résultant de la réutilisation de la présente publication.

© Union européenne, 2026.

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est régie par la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39). Sauf mention contraire, la réutilisation du présent document est autorisée dans le cadre d'une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée moyennant citation appropriée de la source et indication de toute modification.

Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'Union européenne, il peut être nécessaire de demander une autorisation directement aux détenteurs des droits concernés.

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site internet Europa à l'adresse: https://europa.eu/european-union/index_fr



Office des publications
de l'Union européenne

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2026
ISBN 978-92-68-37807-6
doi:10.2873/1893626